



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 60

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec mandat pour la modification du carrefour RD 417 - RD 460 (Avenue du Lieutenant Gouby - Avenue de la Gare - Rue du Souvenir Français sur la Commune de Bourbonne les Bains)**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection du carrefour RD 417 / RD 460 sont programmés en collaboration avec les services du Conseil Départemental de la Haute Marne.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un groupement de commandes avec le Conseil Départemental de la Haute Marne et d'établir une convention en ce sens. Elle définira les modalités administratives, techniques et financières de fonctionnement de ce groupement.

Le Conseil Départemental de la Haute Marne assumera le paiement de l'ensemble des travaux et la Commune de Bourbonne les Bains s'engage à rembourser celui-ci dès réception de titres de paiement émis par le Conseil Départemental.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande donc au Conseil Municipal :

- D'autoriser la création et l'adhésion au groupement de commandes,
- De valider les modalités du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes pièces d'exécution de la présente délibération relatif aux travaux de modification du carrefour RD 417 / RD 460 (Avenue du Lieutenant Gouby – Avenue de la Gare – Rue du Souvenir Français sur la Commune de Bourbonne les Bains).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire



M. André NOIROT